

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE JIJEL

DIRECTION DE L'URBANISME DE L'ARCHITECTURE

ET DE LA CONSTRUCTION

NIF : 424024000018159

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article N° 65 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, il est porté à la connaissance des soumissionnaires ayant participé à l'Avis D'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 25/2025 paru le 26/08/2025 dans Le quotidien " **المساء** ", le 26/08/2025 dans Le quotidien "le courrier d'Algérie", le 27/08/2025 dans la presse Numérique "DzWatch" et le 28/08/2025 dans la presse Numérique "Elmoudjaz.dz" concernant Réalisation zone industrielle Bellara sur 523 HA - Tranche 02 - que la procédure de l'évaluation et d'analyse des offres faite donné les résultats suivants :

PROJET	LOTS	ENTREPRISE	Montant TTC (DA)	NIF	Not Tech	Délais
Réalisation zone industrielle Bellara sur 523 HA - Tranche 02 -	Lot N° 11 : station de relevage 03 (Génie civil + Equipements)	SARL GLOBAL KEY	63.694.274,00	001318044327241	90/100	06 Mois

Les autres soumissionnaires intéressés soit invité de se rapprocher de mes services au plus tard 03 jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire, pour prendre connaissance les résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres. et ceux qui contestent le choix opéré par le maître de l'ouvrage peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics compétente, dans un délai de 10 jours à compter de la première parution de présent avis dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP ou presse Numérique, cela conformément à l'article N° 82 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public

Jijel, le :

Le directeur